

UNE PARTICIPATION DES HABITANTS EXEMPLAIRE POUR UN TERRITOIRE AMBITIEUX

Propositions issues du Chantier de la Fabrique du Territoire

« Quelle participation habitante et quelle place des usagers dans l'agglomération en 2030 ? »

Nous nous sommes réunis 5 fois, entre Novembre 2016 et Mars 2017. Le chantier était composé d'élus communaux et communautaires, d'élus et membres d'associations, de représentants des mouvements et réseaux citoyens informels, de représentants de l'économie sociale et solidaire, de citoyens membres de la CCSPL et de Conseils de Quartiers Citoyens, ... Le groupe est arrivé à une position collective claire et ambitieuse. Les analyses, les convictions et les souhaits des membres du chantier, résumés dans les 5 pages qui suivent, sont mises au débat citoyen – voir modalités page 5.



Une implication plus forte des citoyens est bonne pour le territoire.

La participation habitante est nécessaire pour plusieurs raisons qui ne sont pas idéologiques mais bien pragmatiques, opérationnelles, vitales pour le territoire.

- La participation habitante permet de **réhabiliter la fonction politique** sans laquelle, la cité ou le territoire devient, par manque d'intérêt collectif, un lieu d'affrontement des intérêts particuliers.
- Elle permet de mobiliser les habitants autour de la gestion de la cité et **tisse un lien de confiance** entre eux et les élus.
- Elle permet de **prendre en compte l'expertise des usagers**, de lutter contre les excès d'études et favorise l'usage de l'intelligence collective des habitants du territoire.
- Elle favorise une « **démocratie d'interpellation** » qui permet de soulever des enjeux que les collectivités ne mesurent pas forcément.
- La participation habitante contribue très efficacement au **processus d'éducation des citoyens** dans tous les domaines : gestion du domaine public, logement, alimentation, santé... et de ce fait devrait générer des économies concernant ces politiques.
- Elle favorise un **désamorçage des conflits, une consolidation des projets et des consensus**.
- Elle permet également de préparer les futurs élus et le **renouvellement du personnel politique** en donnant le goût du collectif, de l'action territoriale. C'est un moyen opérationnel et pragmatique d'apprentissage (formation-action) de la citoyenneté des habitants (notamment des jeunes).

La participation habitante, c'est le vivre ensemble....tout simplement

Les engagements nécessaires de Chambéry Métropole pour 2030... et avant !

Pour que la participation habitante soit une réalité sur le territoire de Chambéry Métropole, nous proposons de viser les **résultats** suivants :

- 1- **Sur l'agglomération, la participation habitante ne sera plus une option**, un choix que les membres de l'exécutif se donnent ou s'autorisent en fonction des politiques publiques. Elle s'imposera à tous les niveaux, même si ses modalités diffèrent selon les contextes, les enjeux, les parties prenantes concernées.
- 2- **Toute décision importante à l'échelle de l'agglomération sera prise après débat dans les communes concernées** (dans les Conseils municipaux, Conseils locaux, réseaux de la société civile...)
- 3- **La participation habitante sera le fondement de toutes les politiques publiques** (et non une simple déclinaison ou mesure d'accompagnement). Du fait de son rôle positif dans l'éducation des citoyens, elle permettra, en effet, aux collectivités municipales et communautaires de faire des économies notables dans plusieurs domaines (gestion du domaine public, environnement, déchets, transport, logement, alimentation, santé, sécurité...)
- 4- L'implication des citoyens sera réelle sans se restreindre aux démarches factices ou légères. **La participation habitante efficiente est celle qui, à l'échelle de l'agglomération ou de ses quartiers, permet de créer une dynamique productive de sens et de richesses sociales.**
- 5- **La participation habitante prendra des formes variées** selon l'enjeu et le contexte de l'action publique. Toutes ces formes seront mobilisées en les associant autant que nécessaire :
 - *La consultation des habitants* : sollicitation d'un avis pour améliorer un projet, une politique...
 - *La concertation* : implication dès le démarrage d'un projet pour le faire évoluer en tenant compte des propositions d'amélioration formulées par les habitants ou usagers...
 - *La co-décision et rétro-délégation* : conférence de consensus, budget participatif...
 - *Le référendum local*
 - *La mise en œuvre de chantiers de terrain* associant les forces citoyennes
 - Des chantiers engagés par des collectivités mais aussi *des chantiers engagés par des citoyens* (l'initiative ne provient pas que des collectivités).
.../...

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics » Déclaration universelle des Droits de l'Homme 1948

« Si vous ne concertez pas les citoyens, alors, d'évidence étymologique, vous les déconcertez ! »



6- Les publics suivants, trop absents des démarches de participation habitante dans la cité, seront spécialement impliqués, sur l'agglomération, avec des stratégies de mobilisation conçues en conséquence.

- Public jeunes, enfants...*
- Personnes handicapées*
- Publics issus de l'immigration*
- Personnes défavorisées, en précarité*
- Publics éloignés géographiquement*
- Public non francophone*
- Familles monoparentales*
- Publics ne maîtrisant pas les NTIC*
- Personnes 4^{ème} âge*
- Femmes...*

Pour toucher ces différents publics, les modes de participation seront diversifiés et représenteront un « foisonnement multiculturel » plus qu'une démarche polarisée/centralisée, usant de codes culturels réservés à quelques groupes sociaux seulement.

Une attention farouche et constante sera apportée à la politique de participation habitante « multi-publics » afin que les moyens technologiques, les processus, les vocabulaires, les lieux, les contraintes temporelles, les habitudes générant des ségrégations sociales ne réduisent pas les ambitions du territoire.

Le vivre ensemble est à ce prix.

7- L'information sur les projets sera accessible à tous. Des médias citoyens seront encouragés.

- Toute l'information concernant les projets (étude, contre étude, synthèses, statistiques...) sera donnée, par les collectivités, aux habitants afin que ceux-ci disposent des mêmes éléments d'analyse que les services et les élus.
- L'information sera diversifiée et critique, les contrepoints et la confrontation d'idées générant des plus values précieuses.
- Des médias indépendants et citoyens seront soutenus par les collectivités pour garantir la diversité des informations et pour faciliter l'expression d'une « démocratie d'interpellation »

8- La généralisation de Conseils Locaux, sur l'ensemble du territoire, permettra aux habitants de disposer de lieux d'implication citoyenne de proximité permettant l'information, le débat, la construction d'avis individuel et collectif, l'engagement citoyen concret. Selon la taille de la collectivité, ces Conseils Locaux se déploient à l'échelle des quartiers, des hameaux ou des communes.

Ces Conseils Locaux mutualiseront des moyens et des démarches (avec le concours des collectivités). Une communication transversale, entre Conseils Locaux, sera encouragée et facilitée par les collectivités.

9- Le droit de contre expertise citoyenne sera assuré, les collectivités lui donnant du temps, des moyens humains et financiers.

10- L'étude de projets d'envergure ou à fort enjeux sera complétée systématiquement par la production de scénarii différenciés et/ou alternatifs intégrant une approche en coût global (prise en compte des coûts cachés, des coûts sociaux et environnementaux....) Leur élaboration sera financée par les collectivités, en mobilisant des moyens équivalents à ceux consacrés au scénario initial.

11- Des « Bilans de la Concertation » seront systématiquement formalisés. Récapitulant les modalités et moyens mis en œuvre, la participation, ce que les porteurs du projet ont entendu, ce qu'ils décident à la suite de la participation habitante. Ces bilans sont présentés aux assemblées et rendus publics.

12- Un suivi annuel des politiques de participation des habitants à l'échelle du territoire sera mis en œuvre.

Sous la forme d'un **FORUM porté et organisé par les citoyens**, avec le concours logistique des collectivités. Il traitera du bilan quantitatif et qualitatif ainsi que des perspectives en matière d'implication citoyenne. Les élus municipaux et communautaires seront tous présents et se placeront en situation d'écoute active et de non participation aux débats, sauf pour conclure le FORUM.

« Je dis donc que la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner, et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même ; le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté » JJ Rousseau
Du contrat Social

Exemples attendus et concrets d'implication plus forte des citoyens

La participation habitante concerne 2 champs principaux

- la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques communautaires et municipales,
- le fonctionnement des services publics.

*« Être acteur, être sujet pour vivre vraiment, c'est agir courageusement, c'est faire un acte très précis lors duquel on cesse de déléguer à autrui »
Cynthia Fleury*

La participation habitante peut être testée, expérimentée, développée, enrichie, généralisée, au profit du territoire, sur des thématiques et projets très concrets Y compris des projets en cours. Exemples :

- ✓ Implication des habitants et des entreprises dans des démarches du type « **Territoire Zéro Déchet** » (en cours),
- ✓ Appels à projets et gestion concertée de la politique du « **Territoire à Energie Positive/TEPOS** »,
- ✓ Implication des citoyens en matière de **promotion économique** : ambassadeurs du territoire, rôle d'accueil touristique des habitants, participation aux efforts de relocalisation de l'économie (monnaie locale, circuits courts...),
- ✓ Réflexion prospective sur **l'avenir agricole** de l'agglomération, fédération des énergies visant le renforcement de **la souveraineté alimentaire locale**,
- ✓ Amélioration réellement concertée de la politique de **Transports publics/mobilité**,
- ✓ Application de la loi permettant aux citoyens de **proposer des points à l'ordre du jour des conseils municipaux et communautaires**. Permettre leur expression en aval des conseils et pendant (en organisant des suspensions de séance)
- ✓ Mise en place de **Budgets participatifs** dans différents domaines : Conseil Local de Développement, animation des quartiers,
- promotion économique, gestion des zones d'activités.....,
- ✓ Evaluation et nouvelle rédaction du **Contrat de ville**,
- ✓ Implication des citoyens dans **la gestion de services publics** (à l'instar du compostage collectif, des jardins partagés, de l'entretien des rivières et nettoyage de printemps, de la culture...) dans les domaines suivants : embellissement des quartiers, signalisation routière au sol, rénovation du patrimoine vernaculaire, gestion des cours d'eau, gestion des bureaux de vote, lien social et sécurité, entretien de bâtiments collectif,etc ,
- ✓ Sollicitation des habitants concernant **l'Aménagement du territoire et urbanisme** : sur des thématiques concernant le PLUI, les densités urbaines, la préservation de l'environnement, les besoins en infrastructures locales
- ✓ Mise en œuvre de **Projets d'Initiative Citoyenne**. Sur appel à projet des collectivités, les habitants sont invités à proposer des actions qui seront ensuite sélectionnées par délibération et vote des habitants pour être mis en œuvre par la/les collectivités.s.
- ✓etc



Des outils pour réussir.

« Oser faire ce que, effectivement, on peut faire » Jankélevitch

Pour atteindre un état de forte implication citoyenne dans l'agglomération en 2030 (et avant !), le Chantier préconise une série de recommandations méthodologiques et pratiques à mettre en œuvre à partir de 2017 :

- 1- **Connaitre et reconnaître l'existant. Oser expérimenter.** Déjà, sur l'agglomération, dans les communes, de nombreuses démarches de participation habitante existent et il est important de les partager. Pour les étendre, les enrichir, créer de nouvelles initiatives, les collectivités doivent s'autoriser à expérimenter et mettre en place des démarches d'amélioration continue, pilotées avec rigueur.
- 2- **Soumettre aux assemblées délibératives, dès leur installation, une charte politique locale sur la participation habitante.** Elle pourrait être intégrée au règlement intérieur. Cette charte, à rédiger, déclinera explicitement les points évoqués dans ce document et sera soumise... à une concertation locale.
- 3- **Pour les délibérations ou décisions communales et communautaires, relative à une politique publique, un projet ou un aménagement, inscrire la mention du type de concertation ou consultation mis en œuvre** (ou à mettre en œuvre). (Au même titre que chaque collectivité est déjà obligée, par la loi, de pointer les engagements financiers découlant d'une décision municipale). Selon des seuils à déterminer au moment de la rédaction de la charte (point 2)

- 4- **Allouer des ressources en temps et en indemnisation financière** (transport, perte de salaire...) pour les citoyens engagés dans des démarches importantes. (modalités à définir dans la chartre – point 2)
- 5- **Attribuer des moyens humains dans les services des collectivités pour animer la participation habitante, créer une culture interne des services sur la participation habitante** : plans de formation, de la gestion des ressources humaines des collectivités, mises en route de chantiers pratiques, recrutement d'un ou plusieurs animateurs-formateurs pour venir en appui quotidien des services techniques...
- 6- **Mettre en confiance et garantir la transparence des démarches** : Utilisation de « garants de la concertation » – Respect des critères de la Commission Nationale du Débat Public - Création d'un système d'alerte des citoyens pour les informer du lancement d'une consultation ou concertation - Rédaction de compte rendus écrits ou audiovisuels facilement accessibles (dans la forme et dans le fond)...
- 7- **Former les habitants, les agents, les élus** aux techniques d'animation citoyenne, de participation habitante et de l'éducation populaire. Les actions associant ces différents publics seront privilégiées pour les décroquer et favoriser les reconnaissances mutuelles. Formation minimale des élus et des techniciens dans les premiers mois du mandat.
- 8- Permettre aux citoyens de s'exprimer collectivement ou individuellement. **Multiplier les espaces de parole citoyenne de proximité** autorisant la critique, permettant de croiser/enrichir les analyses et la prospective territoriale (forum, soirées, bar philosophique, scènes ouvertes, controverses, arbres à palabres, médias alternatifs...)
- 9- **Proposer des implications citoyennes à différentes échelles** permettant aux habitants de partir de leur environnement proche (exemple : leur logement) pour élargir ensuite leur investissement citoyen à l'échelle du quartier et/ou de la ville. Cela impose une stratégie de remobilisation des habitants nécessitant de réels moyens d'animation et de pédagogie.
- 10- **Mettre en place des budgets participatifs** à l'échelle des quartiers, des hameaux, des communes, en promouvant des « Appels à projets » et/ou « des Projets d'Initiative Citoyenne »... mais aussi dans les établissements scolaires dès le primaire avec un but pédagogique d'apprentissage de la démocratie entre enfants, entre parents...
- 11- **Diversifier les modes de participation pour toucher des publics les plus larges et diversifiés** :
 - Diversité des modalités : réunions, ateliers et chantiers sur le terrain, téléconférences, conférences citoyennes, balades urbaines, événements dans la rue, visites de sites, concours et appels à projets, enquêtes, spectacles, séminaires
 - Diversité des lieux : dans chaque mairie, dans les établissements scolaires, dans les structures sociales et services publics (maison de retraite, centres sociaux, mjc, pôle emploi, La Poste...), dans les bars (avec des équipements de téléconférences que nous savons bien utiliser à l'occasion de manifestations sportives...) ou encore outils itinérants type bus, ... etc.
 - Mise à disposition des équipements numériques et de l'accompagnement nécessaire à leur usage pour les personnes éloignées des NTIC.
- 12- **Entrainer les associations et leurs adhérents à des fonctionnements participatifs** (notamment dans le champ des clubs sportifs) :
 - En rédigeant une Charte pour les associations et une Charte pour les écoles afin de promouvoir les modes d'implication des jeunes et leur formation aux démarches de participation citoyenne. (AG spéciale pour les jeunes, participation des jeunes à l'encadrement, responsabilisation des jeunes dans la vie de l'association, du club, de l'école, gestion collective d'un petit budget....)
 - En encourageant l'implication des associations dans le fonctionnement territorial (solidarité, animation territoriale, lien social, respect de l'environnement...)
 - En encourageant les associations et clubs à transformer le lien de consommation des « adhérents » en lien d'implication
 - En poussant à la minimisation de la culture de compétition et au renforcement de la culture de coopération et d'éducation populaire.
- 13- **Créer une forme d'Atelier d'urbanisme permanent** associant élus, techniciens et habitants pour débattre des projets à venir mais aussi pour favoriser l'adaptation des comportements aux nouvelles infrastructures. Cet atelier serait en état de créer et d'animer des « débats publics localisés » en fonction des périmètres de projet.

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » Paulo Freire

Le temps de l'autorité pyramidale et de la technocratie est révolu. Vive la coopération citoyenne entre les habitants et les élus !

Pour nous, la démocratie participative, c'est :

- **un processus ayant l'ambition de faire participer le plus grand nombre possible des personnes concernées** (« parties prenantes ») à l'étude d'une situation, à l'élaboration d'un projet, à la prise d'une décision impactant la collectivité.
- **une forme nécessaire de partage et d'exercice du pouvoir** basée sur la volonté d'allier les savoirs des citoyens, usagers, habitants, à ceux des experts professionnels et des élus pour bâtir et vivre ensemble notre territoire.
- **une possibilité de garantir une « démocratie d'interpellation »** qui permet d'augmenter les capacités de veille et d'actions collectives sur le territoire.

« Si tu fais quelque chose pour moi, mais que tu le fais sans moi, alors tu le fais contre moi » Gandhi.

Ces processus ne remettent pas en cause le principe de démocratie représentative : nous reconnaissons la légitimité des élus à prendre les décisions finales. Mais, indéniablement, ils l'enrichissent !

Le processus de participation habitante doit, à travers des outils adaptés au plus grand nombre, mettre à la disposition des citoyens les moyens de débattre, d'exprimer leur avis, de s'impliquer physiquement et intellectuellement pour être acteur de la vie politique et non simple électeur-consommateur de politiques publiques.

La « participation des parties prenantes » est encouragée et prévue, ce jour, par de nombreux textes certains ayant force de loi : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Référence de la Constitution au développement durable, Convention Aarhus, Code de l'urbanisme, Code de l'Environnement, nombreuses lois sur la démocratie de proximité, sur la politique de la ville,... etc.

> **Aujourd'hui**, sur le territoire de Chambéry Métropole comme sur d'autres territoires, la participation habitante est limitée par deux facteurs majeurs :

- l'engagement citoyen présente des limites et des difficultés croissantes
- la posture, fréquente, du personnel politique (élus et techniciens) de désarroi ou d'incrédulité, variable selon les individus, mais globalement assez improductive, générant technocratie et crise de la représentation politique.

> **Demain**, l'objectif est de poser les bases d'une réelle synergie entre :

- un engagement citoyen plus fort, plus créatif, à encourager,
- et une action politique basée sur l'expérimentation, l'écoute active réelle, le dialogue productif, la reconnaissance de la diversité des savoirs et de l'intelligence collective, le renforcement des capacités du vivre ensemble et du débat local.

Ceci est d'autant plus à portée de nos mains que de nombreuses démarches, aujourd'hui encore trop cloisonnées, tirent pourtant le territoire dans le même sens. Elles pourraient très aisément se rapprocher, coopérer, fédérer les énergies. Elles se nomment : TEPOS..., Zéro Déchet..., Ville en Transition..., Jardinons la Ville/Jardins partagés/Compost Action..., Conseils de Quartier..., Monnaie locale..., Initiatives consulaires..., AMAP/ZAP... Mouvements associatifs... Mobilisation d'entreprises...

Le local, le voisinage, la mitoyenneté nous rapprochent plus que nos différences nous écartent. Nous comprendrons, bientôt, que ces dernières nous enrichissent... !

Les premiers signataires...



Lancement du DEBAT PUBLIC & CITOYEN

Territoire de Chambéry Métropole Coeur des Bauges, le 17 mars 2017, Les Membres du Chantier
« Quelle participation habitante et quelle place des usagers dans l'agglomération en 2030 ? »

Carlotta Abbo - Shabnam Anvar - Gérard Blanc - Xavier Bolze - Frédéric Bourgeois - Anne Boscaro - Yves Cipierre - Anne Marie Gerardot - Serge Meunier - Marc Pascal - Yves Peutot - Jorge Potojnac - Danièle Somveille - Philippe Vachette - Florence Vallin Balas - Jean Luc Vignouille.

Nous mettons ces propositions au DEBAT PUBLIC & CITOYEN jusqu'au 20 Mai 2017. Le 24 Mai, nous présenterons ce texte et toutes vos contributions aux élus et à la population (synthèse collective de la Fabrique du Territoire). Nous comptons sur le bouche à oreille et le clic-à-souris ! **Commentez, critiquez, approuvez, proposez, rajoutez, supprimez des propositions** : selon vous, que faut il modifier de ce texte pour en faire un **Appel citoyen large et consensuel** ? La démocratie ne sert que si l'on s'en sert ! Contribuez aussi avec des dessins, poèmes, chansons, textes, ... si cela vous dit !

Courriel : agglojeparticipe@laposte.net

Facebook : <https://m.facebook.com/Chantier-démocratie-participative-274653922956281/>